

HOMOLOGATION ET CONVALIDATION DES ÉTUDES ÉTRANGÈRES NON UNIVERSITAIRES

1 – ENREGISTREMENT ET DEMANDE SUR LE SIÈGE ÉLECTRONIQUE

- Accédez au **SIÈGE ÉLECTRONIQUE** et inscrivez-vous en utilisant un numéro d'identification valide (C.I.N. ou passeport).

SIÈGE ÉLECTRONIQUE: <https://sede.educacion.gob.es/sede/login/inicio.jjsp?idConvocatoria=46>



- Une fois l'inscription complétée, vous devrez effectuer la démarche de la demande via le **SIÈGE ÉLECTRONIQUE** en cliquant sur l'ongletite **Acceso al trámite**.



VIDÉOS TUTORIELS: <https://www.youtube.com/@elearningmar5915>

ELEARNINGMAR5915



- Imprimez le **justificatif de la DEMANDE** et le **RÉCÉPISSÉ (VOLANTE)**.



SOLICITUD DE HOMOLOGACIÓN O CONVALIDACIÓN DE TÍTULOS O ESTUDIOS EXTRANJEROS NO UNIVERSITARIOS

1. DATOS DEL SOLICITANTE
Apellidos: _____ Nombre: _____



VOLANTE PARA LA INSCRIPCIÓN CONDICIONAL EN CENTROS DOCENTES O EN EXÁMENES OFICIALES

Nº SOLICITUD:
Fecha: 17/05/2021



- Présentez le **justificatif de la DEMANDE** et le **RÉCÉPISSÉ (VOLANTE)** au bureau d'enregistrement pour qu'il soit tamponné. Il vous servira de document d'inscription conditionnelle pour une durée de **6 mois** (pendant le traitement de l'homologation), que vous pourrez utiliser pour vous inscrire dans un établissement scolaire ou vous présenter à des examens officiels.



- Vous pourrez consulter l'état de votre dossier via le **SIÈGE ÉLECTRONIQUE** en utilisant le même numéro que celui fourni lors de l'enregistrement.

SIÈGE ÉLECTRONIQUE: <https://sede.educacion.gob.es/sede/login/inicio.jjsp?idConvocatoria=46>



- Votre **adresse e-mail** doit être à jour pour recevoir les notifications concernant votre dossier.

2 – DOCUMENTS NÉCESSAIRE



• DOCUMENT D'IDENTITÉ :

- Document avec le même numéro fourni lors de l'inscription : C.I.N./D.N.I./passeport.
- Si une autre personne présente votre dossier, elle devra fournir son propre document d'identité ainsi qu'une **autorisation officielle** signée par la personne intéressée.

• DOCUMENTATION ACADÉMIQUE:

Homologation au Titre de Diplômé de l'Enseignement Secondaire Obligatoire (ESO) :

- Certificat académique des **quatre années équivalentes** à l'ESO.
- Diplôme ou certificat de fin de cycle.

Convalidation de la 1ère année de Baccalauréat :

- Certificat académique **des trois dernières années**.

Homologation au Titre de Baccalauréat :

- Certificat académique **des trois dernières années**.
- Diplôme ou titre de Baccalauréat.

3 – APOSTILLE DE LA HAYE ET TRADUCTION OFFICIELLE



- Les documents académiques **originaux** (pas de copies) doivent être présentés **avec l'apostille de La Haye**.
- Toute la documentation académique doit être accompagnée d'une **traduction officielle en espagnol**.

4 – PAIEMENT DE LA TAXE



- **Montant:** 49,76 euros

- **Païement en Espagne:**

Présenter l'IMPRIMÉ 079 dans n'importe quelle banque partenaire.

L'IMPRIMÉ 079: <http://www.educacion.gob.es/aeftp/comun/descargaPDFtasas.action>



- **Païement à l'étranger:**

Par virement bancaire au Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle, sur le compte restreint de la Banque d'Espagne :

- **BÉNÉFICIAIRE** : Trésor Public – Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle.
- **ADRESSE** : Calle Alcalá 48, 28014-Madrid (Espagne)
- **OBJET** : Homologación + Nom et prénom du demandeur
- **IBAN** : ES27 9000 0001 2002 5310 8018
- **BIC** : ESPBESMMXXX



5 – ENREGISTREMENT ET PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Documents requis :



- Document d'identité.
- Documentation académique originaux traduite et apostillée.
- Justificatif du paiement de la taxe.
- DEMANDE et RÉCÉPISSÉ d'inscription conditionnelle (VOLANTE) tamponnés par le bureau d'enregistrement.

Bureaux d'enregistrement :



- Consejería de Educación de la Embajada de España en Marruecos
[9, av. Mohammed El Fassi, 10010, Rabat](#)
- Consulats d'Espagne.
- Ambassade d'Espagne.



<https://www.educacionfpydeportes.gob.es/marruecos/portada.html>
<https://www.educacionfpydeportes.gob.es/marruecos/estudiar/homologaciones.html>

